



Ministère d'Etat,  
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité

---

République de Côte d'Ivoire  
Union-Discipline-Travail

---

# **PRESENTATION DU BILAN 2012 ET DE LA MATRICE D' ACTIONS SECTORIELLES 2013 DU MINISTERE D' ETAT, MINISTERE DE L' INTERIEUR ET DE LA SECURITE**

---

Abidjan, le 11 mars 2013

Le présent exposé qui a pour objet de dresser la contribution du Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur à la réalisation du Programme de Travail Gouvernemental 2012 et de présenter la matrice d'actions 2013 du Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, s'articulera autour de trois points majeurs : le bilan des actions 2012, les actions prioritaires 2013 suivant le triptyque (Paix et Sécurité, Réconciliation nationale, Reconstruction et Relance Economique) définies par le Premier Ministre

## **A - BILAN ANNUEL DU PROGRAMME DE TRAVAIL GOUVERNEMENTAL 2012**

Relativement au bilan annuel 2012, nous voulons ici rappeler que le Séminaire Gouvernemental des 29 et 30 Octobre 2012 a été consacré à la présentation de l'état d'exécution de nos activités aux trois premiers trimestres 2012. Notre présentation de ce jour sur ce point sera brève car couvrant la période du 1<sup>er</sup> Novembre au 31 décembre 2012 en complément du bilan des trois premiers trimestres 2012. Ainsi, quatre (04) activités majeures complémentaires ont été conduites à leur terme au titre de l'axe stratégique n°18 à savoir la Promotion de la Bonne Gouvernance et non prise en compte dans la précédente présentation. Il s'agit :

- 1. de la construction et de la réhabilitation des Préfectures et Sous Préfectures.** A ce niveau, plusieurs chantiers de réhabilitation et constructions des bâtiments abritant les services des préfectures et sous-préfectures sont achevés ou en cours, sur Financement du Programme Présidentiel d'Urgence, du Peace Bulding Found de l'ONUCI et de la Banque Mondiale : ainsi.
  - 40 bureaux de préfectures et sous-préfectures ont été réhabilités et équipés ;
  - 24 résidences de préfets et sous-préfets ont été réhabilités ;
  - 16 nouveaux bâtiments pour abriter les préfectures sont en construction.
- 2. de l'acquisition de 82 véhicules aux Autorités Préfectorales sur un déficit total de 282 restant à couvrir.**
- 3. de l'adoption de textes législatifs et règlementaires de mise en œuvre de la décentralisation.** Dans cette rubrique, la loi n°2012-1128 du 13 décembre 2012 portant organisation des collectivités territoriales et la loi n° 2012-1130 du 13 décembre 2012 portant modification des articles 120, 121, 128, 149, 150 et 157 de la loi n°2000-514 du 1<sup>er</sup> août 2000 portant code électoral ont été adoptées par l'Assemblée Nationale et promulguées par le Président de la République. Les décrets nécessaires à l'organisation des élections locales (municipales et régionales couplées) du 21 Avril 2013, ont été adoptés en Conseil des Ministres. Il s'agit notamment du décret n°2012-1153 du 19 décembre 2012 fixant la composition numérique des conseils régionaux et des bureaux des conseils régionaux ainsi que le décret n° 2012-1154 du 19 décembre fixant le nombre des Conseillers Municipaux et des Adjoints au Maire par Commune. De même treize (13) projets de décrets d'application de la loi n°2012-1128 du 13 décembre 2012 portant organisation des collectivités territoriales ont été élaborés ;
- 4. de la participation de la Côte d'Ivoire à la sixième édition du sommet « Africités 2012 »** tenu à Dakar au Sénégal du 04 au 08 décembre 2012 dont le thème central était « les villes face à l'urbanisation galopante de l'Afrique ». Une Charte africaine de la gouvernance locale pour une mise en œuvre efficace des politiques de décentralisation, a été adoptée par les participants.
- 5. de l'organisation de la visite d'Etat effectuée par le Président de la République** dans le District du Zanzan du 27 au 30 novembre 2012. Une communication en Conseil des Ministres a été présentée et adoptée par le Gouvernement. A ce propos,

un rapport de mise en œuvre des engagements pris par le Président de la République lors de ses visites d'Etat à l'Ouest et à l'Est est en cours de finalisation avec le Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement et les Ministères Techniques concernées.

Au total 21 activités majeures sur les 22 programmées ont été réalisées avec un taux de 85%. Nous voulons signaler la forte contribution des Partenaires Techniques et Financiers ainsi que des pays amis notamment la France, les USA, l'Allemagne dans l'obtention des nombreux acquis de l'année 2012, en terme non seulement de renforcement des capacités opérationnelles de l'Administration du Territoire, des Services de Police et de la Protection Civile mais également de moralisation de la fonction policière et de renforcement du cadre législatif et réglementaire de la décentralisation. Enfin, nous voulons rappeler que la non-retrocession des équipements acquis par l'Etat de Côte d'Ivoire et dont la gestion a été confiée à la Société MORPHO (ex-SAGEM SECURITY) demeure un facteur bloquant pour la mise en œuvre de l'identification ordinaire des populations. A ce jour, aucun duplicata des cartes d'identités n'est reproductible.

## **B – PRESENTATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL GOUVERNEMENTAL 2013**

La matrice d'actions 2013 du Programme de Travail Gouvernemental du Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité s'articule autour de vingt (20) actions prioritaires déclinés en 66 activités. Ces actions prioritaires prennent en compte les instructions contenues dans les correspondances n°409 du 11 février 2013 et n°500 du 21 février 2013 du Premier Ministre.

Ainsi, suivants les trois axes d'orientations définis par le Premier Ministre, nous regroupons nos actions comme suit :

### **B.1 Volet 1 : Paix et sécurité**

Onze (11) actions ont été identifiées pour permettre le renforcement de la sécurité, à savoir :

#### ***(i) Le renforcement des services de la police nationale.***

Le renforcement des services de la police nationale démarrée depuis la fin de la crise postélectorale d'avril 2011 se poursuit à travers la construction, la réhabilitation et l'équipement desdits services ainsi que le réarmement moral des fonctionnaires de Police dans un esprit de « renaissance » de notre Police Nationale. A cet effet, quinze (15) activités ont été retenues à savoir : (i) Équiper en matériel technique et informatique; (ii) Évaluer la politique du genre à la police nationale; (iii) Réhabiliter et équiper les Unités de Maintien de l'Ordre (CRS, BAE); (iv) Renouveler les tenues des agents; (v) Réhabiliter et équiper la DGPN; (vi) Poursuivre la construction des bâtiments des commissariats et districts détruits; (vii) Poursuivre la réhabilitation du bâtiment de la Police Scientifique à Vridi; (viii) Équiper les unités de lutte contre la criminalité; (ix) Équiper la police technique et scientifique en matériel informatique; (x) Réhabiliter et interconnecter les équipements téléphoniques et informatiques des Districts de police de Cocody et de Yopougon; (xi) Réhabiliter et équiper l'École Nationale de Police; (xii) Démarrer les travaux de construction des 17 districts et 30 commissariats de police; (xiii) Démarrer les travaux de construction de 04 casernes CRS (Bassam, Bingerville, Abobo/Anyama et Yamoussoukro); (xiv) Moderniser le fichier central de la police; (xv) Renforcer les capacités d'accueil des centres de santé de la Police Nationale.

#### ***(ii) La moralisation de la fonction policière***

Cette action sera conduite selon les activités suivantes : (i) Diffuser le code de déontologie et de la charte d'accueil; (ii) Renforcer les capacités opérationnelles de l'unité de lutte contre le racket; (iii) Confectionner les insignes de poche des agents; (iv) Renforcer le contrôle hiérarchique et de l'Inspection.

***(iii) L'Identification des populations***

Le Ministère a entrepris, d'une part, l'étude relative à la politique migratoire et, d'autre part, l'élaboration des termes de référence de la mise en place d'un centre d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement des migrants. De même, le cahier des charges relatif au recrutement d'un partenaire technique pour la mise en ligne du fichier des cartes nationales d'identité et des cartes de résidents est achevé et l'opérateur technique identifié. Quant au mode opératoire en vue de la mise en œuvre de l'identification ordinaire, il a été élaboré par les services de l'Office National d'Identification. Quatre (04) activités ont été identifiées. Ce sont : (i) Réaliser une étude définissant la politique migratoire ; (ii) Mettre en place un centre d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement des migrants ; (iii) Mettre en ligne les fichiers des Cartes Nationales d'Identité et des Cartes de Résident ; (iv) Mettre en œuvre l'identification ordinaire.

***(iv) La Modernisation et déploiement sur le Territoire de la Protection Civile***

Huit (08) activités ont été identifiées pour atteindre les objectifs assignés à cette action. Ce sont : (i) organiser des campagnes d'information, d'éducation et de communication au profit des parties prenantes à la mise en œuvre du plan ORSEC; (ii) réhabiliter et équiper les cinq (05) casernes des sapeurs-pompiers existantes (Adjamé, Marcory, Yopougon, Yamoussoukro et Bouaké) en matériels roulants et spécifiques; (iii) Achever (antenne ONPC San-Pedro) et démarrer (antenne ONPC d'Abengourou) les travaux de construction et d'équipement de nouvelles infrastructures de protection civile ; (iv) Réhabiliter les locaux actuels de l'ONPC; (v) Accroître les capacités opérationnelles en matière de protection civile ; (vi) Entreprendre la sensibilisation des élèves dans les établissements supérieur et secondaire sur les généralités de la Protection Civile; (vii) Installer des comités départementaux de coordination des opérations de secours; (viii) Mettre en place un centre opérationnel de l'ONPC.

***(v) La réduction de la prolifération, et de la circulation illicite des armes légères et de petit calibre.***

Précédemment logé au Cabinet du Premier Ministre, la Commission Nationale de la Lutte Contre la Prolifération des Armes Légères a été intégrée au Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité. Pour l'accomplissement de cette action, huit (08) activités ont été identifiées. Ce sont : (i) Développer une stratégie/politique d'incitation au dépôt d'armes et munitions; (ii) Organiser une campagne nationale de sensibilisation des populations au dépôt volontaire des armes et munitions; (iii) Collecter, trier et détruire les armes ; (iv) Développer un programme de sécurité communautaire ; (v) Renforcer le fonctionnement de l'observatoire sur la violence armée ; (vi) Réaliser une étude sur la fabrication artisanale d'armes ; (vii) Réaliser une étude sur la détention d'armes par la confrérie Dozo ; (viii) Réaliser une étude sur la détention d'armes par les entreprises de sécurité privée.

***(vi) La réorganisation de la confrérie dozo***

Une (01) activité a été identifiée pour la réalisation de cette action à savoir identifier les membres de la confrérie dozo.

***(vii) La formation et recyclage des policiers***

Afin de rendre le personnel de la Police Nationale plus performant, le Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité envisage d'organiser des séances de formation et de recyclage des agents de police. Pour la mise en œuvre de cette action, cinq (05) activités ont été identifiées à savoir : (i) Renforcer les capacités des encadreurs et formateurs de l'École Nationale de Police; (ii) Élaborer un plan de formation continue des policiers; (iii) Former les encadreurs et les instructeurs; (iv) Créer et équiper les cellules de formation continue; (v) Mettre en œuvre le programme de formation continue.

***(viii) Le Renforcement de la sécurité physique et du système de gestion des stocks d'armes et de munitions.***

Trois (03) activités ont été retenues pour l'accomplissement de cette action. Ce sont : (i) Renforcer la sécurité physique des sites de stockage des armes et munitions ; (ii) Améliorer le système de gestion des stocks d'armes et de munitions ; (iii) Marquer les armes conformément à la convention de la CEDEAO.

***(ix) La Réduction de l'usage abusif des ALPC par les forces en charge de la défense et la sécurité.***

Une (01) activité a été identifiée pour l'accomplissement de cette action à savoir : (i) Renforcer les capacités techniques des forces en charge de la défense et la sécurité sur les conditions d'utilisation des armes mises à leur disposition et/ou saisies dans le cadre du service.

***(x) Le renforcement du cadre législatif et réglementaire sur les ALPC.***

Une (01) activité a été retenue à savoir : (i) Renforcer le cadre législatif et réglementaire sur les ALPC.

***(xi) Le renforcement du système de contrôle des ALPC aux frontières.***

Quatre (04) activités ont été identifiées à savoir : (i) Equiper les postes de contrôle frontaliers en matériels de détection des ALPC ; (ii) Renforcer les capacités techniques des acteurs en charges du contrôle aux frontières ; (iii) Renforcer la coordination ou de la synergie d'actions entre les services nationaux compétents ; (iv) Renforcer les échanges entre les communautés et les services en charge de la sécurité aux frontières.

## **B.2 Volet 2 : Réconciliation Nationale**

Cinq (05) actions ont été retenues pour la réalisation de ce volet.

***(i) Le dialogue socio-sécuritaire entre les populations et les forces de police***

Le Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité a initié depuis juillet 2012, avec le concours du PNUD sur financement de l'Union Européenne, un projet d'appui à la réconciliation entre les populations et la Police Nationale. Ce projet pilote qui vise globalement à appuyer le processus de stabilisation et de cohésion sociale dans les communes de Marcory, de Treichville et de Yopougon, fortement affectées par la crise postélectorale, se propose notamment de contribuer au rétablissement du contrat social entre la Police et les communautés concernées, d'améliorer le professionnalisme et l'image du travail du policier. Les activités de renforcement des capacités des agents de police seront basées sur l'approche privilégiant les droits de l'homme et la lutte contre le sentiment d'insécurité. Des supports de visibilité en vue du rapprochement entre les populations et la Police ont été élaborés. Des mimi-ateliers, la réalisation d'une création théâtrale suivie d'une mise en scène de fresque chorégraphique et la composition d'une œuvre musicale serviront de supports de sensibilisation. Deux (02) activités ont été identifiées à savoir : (i) Conduire des activités sportives, culturelles et ludiques dans les communes de Cocody et de Yopougon ; (ii)

Conduire un projet pilote de police de proximité dans les communes de Treichville et d'Adjamé.

***(ii) Gestion des conflits intercommunautaires***

Trois (03) activités ont été identifiées à savoir : (i) Organiser des séminaires sur la gestion des conflits et cohésion sociale ; (ii) Mettre en place des comités de réconciliation au niveau local ; (iii) Elaborer des plans de formation à la cohésion sociale à l'attention des chefs traditionnels.

***(iii) Implication des chefs religieux dans le processus de Réconciliation Nationale***

Cinq (05) activités ont été identifiées pour l'atteinte des objectifs assignés à cette action. Ce sont : (i) Organiser un atelier sur l'implication des religieux ; (ii) Instituer un prix de l'amour du prochain et de la solidarité ; (iii) Organiser des prières œcuméniques mensuelles et galas culturels trimestriellement ; (iv) Organiser des cérémonies de soutien et de solidarité lors des périodes de jeun de chaque association culturelle ; (v) Instituer un prix de la tolérance religieuse et du droit à la différence et de la cohésion sociale entre les Associations culturelles.

***(iv) Etude relative à la promotion de la laïcité***

Cinq (05) activités ont été retenues pour l'atteinte des objectifs assignés à cette action à savoir : (i) Réaliser une étude sur la promotion de la laïcité ; (ii) Organiser un séminaire de restitution et de validation de l'étude ; (iii) Participer au colloque international sur la laïcité prévue pour juin 2013 ; (iv) Travaux de réflexion sur la création, l'organisation et le fonctionnement du Conseil Supérieur des Religions et des Convictions (CSRC) ; (v) Cérémonie de présentation et d'installation des membres dirigeants du Conseil Supérieur des Religions et des Convictions (CSRC) ; (vi) Déployer le système de management (SMQ) de la qualité en vue d'optimiser les activités réalisées.

***(v) Réforme de la politique nationale des associations en Côte d'Ivoire***

Cette action se décline en une (01) activité qui est de : Réviser le cadre réglementaire et créer une base des données des associations en Côte d'Ivoire.

**B.3 Volet 3 : Reconstruction et Relance Economique**

Quatre (04) actions ont été définies pour la mise en œuvre de ce volet. Ce sont :

***(i) Modernisation de l'Etat Civil***

Trois (03) activités sont rattachées à cette action : (i) Former les officiers et agents d'Etat civil ; (ii) Réhabiliter, construire et équiper les centres d'Etat civil ; (iii) Informatiser et sécuriser les services et des données d'Etat civil.

***(ii) Amélioration du cadre institutionnel de la Décentralisation***

Cinq (05) activités ont été identifiées pour l'accomplissement de cette action à savoir : (i) Réviser la loi portant transfert et répartition des compétences de l'Etat aux collectivités territoriales ; (ii) Établir le bilan de la décentralisation et définir les perspectives ; (iii) Elaborer le plan opérationnel de Décentralisation ; (iv) Auditer le Fonds de Prêts aux Collectivités Locales (F.P.C.L.) et créer une Caisse de Développement Local ; (v) Relancer et diversifier les modes d'intervention du Fonds de Prêts aux Collectivités Locales.

***(iii) Restauration de l'autorité de l'Etat***

Cinq (05) activités permettent la réalisation de cette action à savoir : (i) Elaborer un code d'éthique et de déontologie pour le corps préfectoral ; (ii) Equiper les autorités préfectorales ;

(iii) Définir le statut du village; (iv) Déterminer les missions, l'organisation et moyens des Districts; (v) Elaborer les décrets d'application des dispositions non encore en vigueur du statut du corps préfectoral.

***(iv) Renforcement des capacités des acteurs clés de la décentralisation***

La réalisation de cette action appelle la mise en œuvre de trois (03) activités qui sont : (i) Sensibiliser et former les élus locaux des collectivités territoriales; (ii) Former les personnels d'encadrement des Collectivités Territoriales; (iii) Former les cadres et responsables de la tutelle.

**B.4 Chiffrage des actions 2013**

Par Volet, le coût global des actions s'élève à :

- Volet 1 : Paix et Sécurité = 92 507 620 000 FCFA;
- Volet 2: Réconciliation Nationale = 562 000 000 FCFA;
- Volet 3: Reconstruction et Relance Economique = 11 885 000 000 FCFA.

**Soit un total de 104 954 620 000 FCFA**

Au regard du Plan National de Développement, la prévision budgétaire 2013 pour le Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité s'élève à **118 410 000 000 FCFA**.

***Cependant, le budget d'investissement 2013 du Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité est de 34 768,22 millions FCFA soit trois (3) fois moins que les prévisions indiquées plus haut. Cet état de fait demeure préjudiciable à l'atteinte des objectifs que s'est assigné le Ministère.***

Tel est l'économie de la présentation du bilan 2012 et du programme 2013.